

Isabelle BOUHET - Compagnie de la Trace

Chantier spectacle vivant création et diffusion

Contribution collective

Nous avons pris acte de la volonté de la Nouvelle Aquitaine de travailler avec les compagnies dans le cadre d'une co-construction ; ce dont nous nous réjouissons. Une telle démarche requiert une grande écoute. De cette écoute, gageons que nous allons nous rapprocher pour élaborer les dispositifs en bonne intelligence. Il nous semble que les dispositifs devront prendre en compte les différents niveaux d'action des compagnies (local, national et international). Par exemple notre compagnie travaille sur le territoire au niveau local, au national et à l'international, quelle que soit la forme proposée. Au vu de la redistribution des compétences (le fonctionnement à Poitou-Charentes et l'artistique à l'OARA) des questions s'imposent à nous, notamment quant à l'évaluation de la qualité artistique. Que met-on derrière la qualité artistique ? Peut-on objectiver cette notion ? Et si oui, sur quels critères ? À notre avis, l'évaluation doit nécessairement reposer sur des critères objectifs. C'est pour nous la condition sine qua non de la liberté de création, d'un cahier des charges clair qui garantisse une création et une diffusion soutenues, ainsi qu'un réel maillage du territoire. L'établissement et le respect de critères objectifs, loin d'être un carcan, est un élément dynamisant et épanouissant, tant pour le public que pour les compagnies. C'est aussi, et surtout, le moyen d'assurer la contribution du spectacle vivant à la mission de service public que doit porter la Culture dans notre pays.